

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CANTON DE DESVRES

MAIRIE D'HERVELINGHEN

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 8 décembre 2021 à 18h

Le huit décembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni à 18 heures après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales. Le port du masque est obligatoire

- **Approbation du Procès-verbal de la réunion de CM du 23 novembre 2021**
- **Désignation du secrétaire de séance** : Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Hélène Gras ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée

Etaient présents : Pierre Ammeux, Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent, Brigitte Honvault, Hubert Delplanque, Dominique Rigaux, Hélène Gras, Raphaël Crépin.

Absents excusés : Stéphanie Comte, Thibault Doutriaux Poulet, Laurent Darré.

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance

QUESTION N° 1 : Délibération dans le cadre d'une décision modificative du budget communal.

Crédit insuffisant sur le compte 1641 « remboursement emprunt », il manque 20,51 euros. Proposition compte 2152 = moins 25 €, compte 1641 = + 25 €

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents sont unanimement d'accord avec cette proposition.

QUESTION N° 2 : Délibération dans le cadre d'une décision modificative du budget communal.

Crédit insuffisant sur le compte 2135, car l'intervention du géomètre rendue nécessaire à la préparation du projet « sécurité routière » n'avait pas été anticipée, et a donné lieu à une facture de 1944,55 euros. Il est proposé de prélever 2000 euros sur le compte 2152 et de les transférer sur le compte 2135.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents sont unanimement d'accord avec cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- **Qualité de l'eau** : la Communauté de commune a répondu à la question écrite posée par Thibault Doutriaux-Poulet et Monsieur le Maire concernant la qualité de l'eau. Une réunion à ce propos a été organisée, mais la commune d'Hervelinghen n'avait pas été conviée, par erreur. Cet oubli sera réparé par l'envoi du compte rendu de cette rencontre, et bien sûr, la commune sera conviée aux prochaines.
- **Information** : le prix de l'eau va baisser au 1 janvier 2022. Pour une consommation moyenne de 120 m³, un foyer recevait une facture de 297 euros, qui passera à 210 euros.
- **Eclairage festif** : après discussions, le conseil retient l'idée de guirlandes simples à alimentation photovoltaïque plutôt qu'un branchement d'installations permanentes ou saisonnières sur les réverbères. Seraient privilégiés les points forts du village ; église, école, et maison communale. Sandrine Sergent réfléchit à une possibilité de décorer aussi Ramsault.
- **Noël 2021** : le spectacle de Noël est maintenu, la présence du Père Noël et des cadeaux aux enfants de moins de 11 ans confirmée, mais le goûter pris ensemble sera remplacé par une distribution de friandises à consommer chacun chez soi.

La séance est levée à 18heures 40

Fait à Hervelinghen le 9 décembre 2021

Le Maire

Pierre AMMEUX

